

Trente-sixième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 8 mai 2019, à 17 h.

PRÉSENCES

| | |
|---|---------------------------|
| SAINT-ADRIEN | M. Pierre Therrien |
| ASBESTOS | M. Jean Roy, représentant |
| DANVILLE | M. Michel Plourde |
| Directeur général et secrétaire-trésorier | M. Frédéric Marcotte |

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2019-05-0216
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2019-05-0217
PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 10 avril 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 10 avril 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

FONDS FLI/FLS

2019-05-0218
BELLY BLISS

CONSIDÉRANT que l'organisme Belly Bliss ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI, FSE et FLS;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-régulier, FSE général et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises, volet général, au montant de 4 500 \$, pour le projet de démarrage de l'entreprise Belly Bliss, de même qu'accorder un prêt FLI régulier de 2 500 \$, au taux de 2 % terme de 5 ans, et un FLS de 2 500 \$, au taux de 9 % terme de 5 ans, pour ce projet.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2019-05-0219
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier